

Prévention et sécurité: responsabilité sociale et enjeux financiers

- Organisme de branche privé paritaire créé en 1947 voulu et financé par la profession**

- Mission :**
 - 1. promouvoir la prévention des accidents et des maladies professionnelles,**
 - 2. améliorer les conditions de travail dans les entreprises**

- Notre métier: conseiller, informer, former**

UNE FINALITÉ ÉTHIQUE
agir en amont pour le bien de tous



DES ENJEUX ET INTÉRÊTS :

- **HUMAINS**
- **SOCIAUX**
- **FINANCIERS**
- **COMMERCIAUX**
- **JURIDIQUES**



- 1 salarié sur 13 accidentés
- 1 décès tous les 2 jours
- 1 accident grave toutes les 10 minutes

Dans le BTP en France en 2008

129190 salariés accidentés (dont 9017 incapacités permanentes et 155 décès)



4892 Maladies professionnelles (dont 2185 incapacités permanentes et 10 décès)



7482 accidents de trajet (dont 628 incapacités permanentes et 45 décès)

**Soit l'équivalent de
29 600 salariés en arrêt de travail pendant un an**

Je désire une assistance
pour rédiger mon
PPSPS, mon DU,...

Je désire former
mon personnel ...

Comment répondre
au courrier de
l'inspecteur du
travail ?



J'ai une
question
technique

?

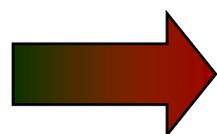
Il y a un
accident dans
l'entreprise,
que dois-je
faire?

Je souhaite
acheter un
échafaudage

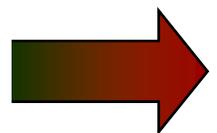
Mon chantier
est arrêté
par l'IT

Plus de 1000 demandes sur l'Idf chaque année

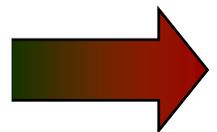
Pour vous informer



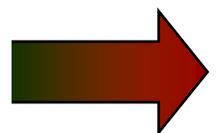
Une permanence technique



Un site internet www.oppbtp.fr



Des publications téléchargeables gratuitement



La revue Prévention BTP



Pour vous conseiller et vous accompagner



PREVAL à destination des TPE



**LA DÉMARCHE DE PROGRÈS ET LA DÉMARCHE
ACCOMPAGNEMENT CHSCT**



Les outils spécifiques

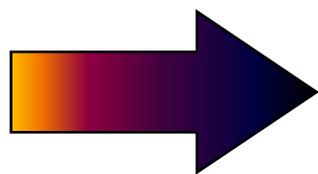
ADAPTBTP Aide à la démarche d'amélioration des postes de travail

LARABTP Logiciel de prévention du risque chimique

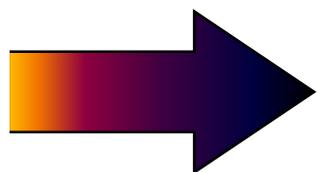
SPOTHBTP Catalogue de solutions pratiques

MAEVABTP 2 Logiciel d'évaluation des risques professionnels

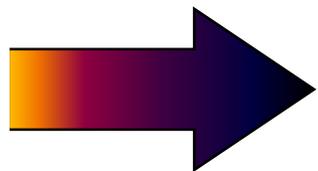
Le contexte réglementaire : évaluation des risques



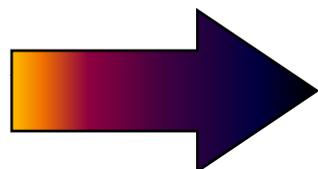
La loi du 31/12/91 donne l'obligation à l'employeur d'évaluer les risques



Le décret du 05/11/2001 impose de transcrire l'évaluation des risques dans un Document Unique (DU)



Le DU doit être établi et mis à jour au moins une fois par an depuis 11/2002



Un plan d'action annuel doit être établi sur la base du document unique (DU)



- Qui a fait son document unique ?*

- Qui met à jour son document unique au moins une fois par an?*

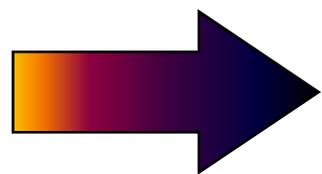
- Qui fait systématiquement un plan d'action sur la base de son document unique ?*



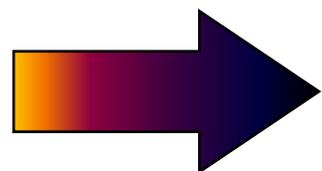
L'absence de document unique peut conduire ...

- À une condamnation civile ?
- À une condamnation pénale ?
- Les deux mon général ?

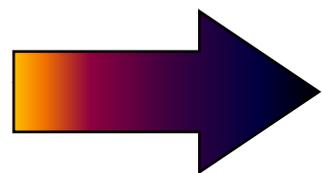
*Les conséquences pénales pour l'entreprise
suivant les cas :*



Absence de DU => 1500 €



Récidive => 3000 €



**Si accident => l'absence de DU, DU non
mis à jour ou le plan d'action non réalisé**

Conduisant le juge à caractériser...

- ✓ une faute inexcusable de l'employeur
- ✓ un manquement grave à une obligation de sécurité

Exemple de conséquences pénales suite à un accident mortel :

Personnes
physiques

Le repré
Le p
Le r
réalisati
Le gérant de l'entreprise

Un an d'emprisonnement avec sursis
7000 € d'amende
+ Publication du jugement à leur frais

Personnes
Morales

Le m
Le
L'ent

Le maître d'ouvrage **110 000 €**
Le maître d'œuvre **35 000 €**
L'entreprise **60 000 €**
+ Publication du jugement à leur frais

Condamnations civiles ...

265 000 € à répartir entre les 7 condamnés
Soit environ 38 000 € chacun

Partenariat entre la FFB & l'OPPBTP

- le logiciel MAEVA-BTP métiers offert par la FFB**
- Une demi-journée à la fédération du bâtiment pour la prise en main du logiciel**
- Une demi-journée dans votre entreprise pour vous aider à finaliser votre DU**
- un accompagnement pour la réalisation du plan d'action dans le cadre d'une DDP**

La formation sur la prévention

LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

À destination des entreprises
Le catalogue **VISION** : 60 références de stages
et sessions d'information.

LA FORMATION INITIALE

À destination des apprentis et des formateurs dans les
CFA, des élèves et des enseignants dans les lycées
professionnels, des étudiants en formation supérieures
et en écoles d'ingénieurs.
Et à l'université européenne des métiers de la finition.



Pour vous aider dans vos projets d'équipements

Ce prêt bonifié par l'OPPBTP à 1% est ...

- Accordé par BTP-Banque pour un montant de 3000 à 30 000 €**
- Remboursable sur un, deux ou trois ans**
- Renouvelable tous les trois ans**



Pour vous aider dans vos projets d'équipements

Trois conditions pour obtenir ce prêt ...

- Vous êtes une entreprise du BTP de moins de 50 salariés**
- Vous avez signé un contrat de progrès avec l'OPPBTP**
- Vous souhaitez acquérir des équipements rentrant dans les catégories définies par l'OPPBTP**



Les équipements concernés...

- Les équipements mobiles d'hygiène** (roulottes de chantier, unités de décontamination)
- Engins d'aide à la manutention** (chantier ou atelier)
- Monte- matériaux pour chantier**
- PEMP** (plateformes élévatrices mobiles de personnel)
- Echafaudages MDS** (Montage/Démontage en Sécurité)



Les plus de ce prêt

Ce prêt peut être ...

- Cumulable avec les aides financières de la CRAMIF dans le cadre des contrats de prévention
- Envisageable pour du matériel d'occasion sous réserve que celui-ci soit conforme à la réglementation en vigueur
- Obtenu en 4 semaines à partir de la dépose du dossier chez BTP-Banque



Les modalités pour obtenir votre prêt ...

- 1- l'entreprise constitue son dossier** (formulaire de validation du matériel+Fiche technique du matériel+devis du fournisseur)
- 2- elle envoie son dossier à l'OPPBTP qui l'étudie, le valide**
(délai 15j maxi) **et lui remet le formulaire validé**
- 3- l'entreprise transmet le formulaire à l'agence BTP-Banque la plus proche**
- 4- BTP-Banque, après vérification de la solvabilité de l'entreprise ,paye directement le fournisseur du matériel**
(4 semaines maximum)

Les autres aides avec la CRAMIF ...

Évaluer les risques sur les lieux de travail

PUBLIC

Les TPE dont l'effectif < 20 pers.

OBJECTIF

Un premier contact sur le terrain (2heures maxi)
avec le chef d'entreprise pour évaluer
ses risques

MOYENS

Identifier (confirmé par courrier) :
3 points forts
3 points d'amélioration
3 pistes d'action

The image shows a screenshot of the PREVAL questionnaire form. At the top, there are logos for OPPBTP and PREVAL. The form includes fields for 'Nom du Conseiller', 'Agence', 'Dépêche', 'Adresse / T.él.', 'Activité', 'Effectif entreprise', 'Nom du chef d'entreprise', and 'N° SIRET'. Below these fields is a section titled 'MIEUX VOUS CONNAÎTRE' with several questions and checkboxes regarding risk assessment and safety measures. A large black triangle is overlaid on the bottom right corner of the form.

Les principales étapes...

❑ Évaluation du niveau de prévention de l'entreprise avec notre Pré-diagnostic

❑ Élaboration d'un plan d'action sur un an

❑ Engagement du chef d'entreprise : contrat sur une année

❑ Désignation et formation d'un « correspondant prévention »

❑ Accompagnement par l'OPP BTP pour atteindre les objectifs

LE BILAN DE L'ENTREPRISE

PLAN D' ACTIONS PREVENTION 2007 - 2008

NOM & N° ENTREPRISE : CMA - 4291605260002
Prédiag - Dossier N° Ile de France YLD.2007.10 ini

OBJECTIFS	Réf. ornières Prédiag	ACTIONS	Ri
Faire adhérer le personnel à la politique de prévention	1/1A	Rédaction d'une lettre d'engagement présentant la démarche et diffusion à l'ensemble du personnel	I
S'assurer que le matériel est en bon état	1/1A	Faire réaliser la vérification périodique des engins de levage et de leurs accessoires	IV
Organiser et assurer le suivi du plan d'actions prévention dans l'entreprise	1/1B	Désignation et formation de deux correspondants prévention	IV
Organiser et assurer le suivi du plan d'actions prévention dans l'entreprise	1/1B	Etablir un plan d'actions prévention annuel avec suivi trimestriel	IV
Former le personnel les risques professionnels	2/2A	Rédiger des notes au personnel sur les consignes de sécurité à respecter	IV
Identifier et évaluer les risques propres à l'entreprise	2/2A	Etablissement du document unique	
Organiser la remontée et la circulation de l'information et valider le Document Unique	3/3A	Réalisation de visites de chantier pour valider le document unique	
Prévenir les risques liés au vote des charges	4/4A	Formation des salariés à la conduite d'une grue à tour (ACE)	
Informers les nouveaux arrivants sur les risques propres à l'activité de l'entreprise	4/4A	Organisation d'une réunion d'information à l'attention du personnel sur chantier sur la démarche de progrès, les principaux risques et les moyens de prévention dans l'entreprise	IV
Informers les nouveaux arrivants sur les risques propres à l'activité de l'entreprise	4/4A	Réaliser une fiche d'accueil pour les nouveaux arrivants	

CONTRAT DE PROGRÈS

N° ENTREPRISE : 747221380033
Prédiag - Dossier N° Ile de France CCD 200807 ini
Contrat n° 881281056

Entreprise : **ETS GRAMER G.**
13 ALLEE DES ROUSSELETS
77400 THORIGNY SUR MARNE

Représenté par : **Michel FLETYMAC**

OPP BTP
Ile de France
1, rue Heynaud
92060 Boulogne Billancourt Cedex

Dans le cadre de sa mission, l'OPP BTP propose aux entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics de mettre en place une démarche visant à améliorer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Cette démarche s'est traduite dans un premier temps par l'établissement d'un Prédiagnostic.

Le Prédiagnostic établi a convaincu l'entreprise du bien-fondé d'une démarche de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

En conséquence de quoi, les parties se sont rapprochées pour mettre en place un Plan d'Actions, défini conjointement entre elles (ci-après le "Plan d'Actions"), à la mise en place duquel l'OPP BTP, préleve son assistance aux termes et conditions suivantes :

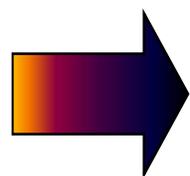
Article 1 - Le Chef d'Entreprise s'engage à écrire dans le mois qui suit la signature sa "Déclaration motivée d'engagement" dans la démarche de progrès et à la diffuser à l'ensemble de son personnel.

Article 2 - L'entreprise s'engage à :
- mettre à disposition les moyens nécessaires pour la mise en oeuvre du plan d'actions de prévention (par an en cas) ;
- Informer l'OPP BTP de tout événement susceptible de retarder ou modifier ce plan.

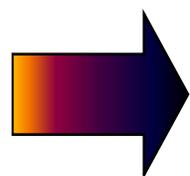
Article 3 - Engagement de l'OPP BTP :
L'OPP BTP s'engage à proposer à l'entreprise des prestations de :
- conseil et prioritarisation ;
- études techniques et organisationnelles, formations, etc. soit directement, soit par la mise en relation

297 x 210 mm

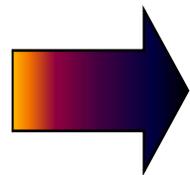
A la fin du contrat de progrès ...



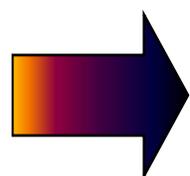
**l'OPPBTP remet au Chef d'entreprise
une attestation**



**Le chef d'entreprise met à jour son DU et fait
un nouveau plan d'action**

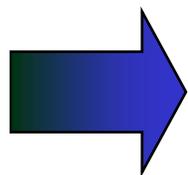


**Le collaborateur de l'OPPBTP intervient
sur demande de l'entreprise**

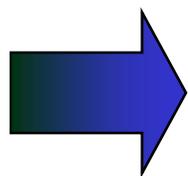


**L'OPPBTP propose d'échanger les bonnes
pratiques dans le cadre du réseau
des correspondants prévention**

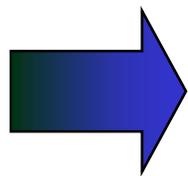




Mise en relation dans des ateliers à thèmes d'actualité



Identification et échange des bonnes pratiques



Lettre d'informations issue des travaux



cap PREVENTION

la lettre du réseau
des correspondants prévention de l'OPPBT

numéro
Avril 2010

édito

Chaque année, environ 250 000 personnes sont embauchées dans une entreprise du BTP dont 190 000 qui n'ont jamais travaillé dans ce secteur. Selon les statistiques de la CNAMTS, on remarque que les salariés de moins d'un an d'ancienneté représentent 31 % des accidents survenus sans le 1^{er} et le 2^{ème} jour d'embauche, on mesure l'intérêt de réaliser des procédures d'accueil entreprises. Dans cette lettre des correspondants Cap Prévention, vous constaterez comment, partout en France, des entreprises trouvent des solutions pour améliorer et pérenniser les conditions d'accueil, malgré les plannings tendus, la complexité des messages et la difficulté de transmettre le savoir, le tout dans le cadre de contraintes budgétaires souvent importantes. Bonne lecture

La rédaction

Rappel du 9^e PGP
Prévention à l'embauche

Donner les instructions appropriées aux travailleurs

Donner aux salariés les informations nécessaires à l'exécution de leurs tâches dans des conditions de sécurité optimales, il s'agit notamment de leur fournir les éléments nécessaires à la bonne compréhension des risques encourus et ainsi de les associer à la démarche de prévention.

Qui peut être considéré comme un nouvel arrivant

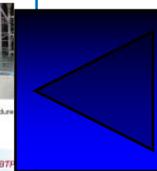
- les embauchés en CDD ou CDI ;
- les stagiaires ;
- les contrats pro, les apprentis ;
- les intérimaires.

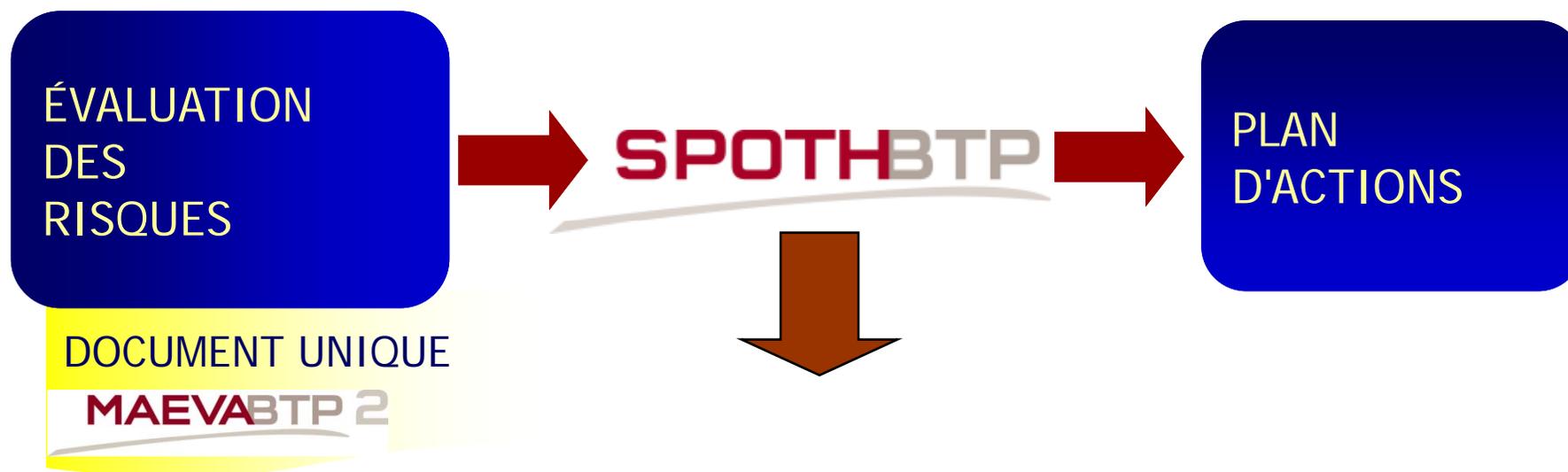
Des procédures d'accueil peuvent également être envisagées pour :

- les clients qui viennent visiter le chantier ;
- une entreprise intervenant dans une entreprise utilisatrice et/ou soumise au décret du 20 février 1993 à travers le plan de prévention et quand l'intervention dure plus de 400 heures ;
- les fournisseurs, livraires sur chantier ou au dépôt.

OPPBT
La prévention BTP

La lettre du Club Avenir Prévention (Cap Prévention) est une publication de l'OPPBT





Un catalogue de solutions
et outils pratiques de prévention

5 critères disponibles pour une recherche

L'accès au sommaire de la solution choisie

des solutions OTH et de nombreux outils pratiques



SPOTH-BTP

S'assurer de la résistance des points d'appui de l'étalement (ECO 44004)

Mise à jour du 21 - 07 - 200

Objectif

S'assurer de la résistance des points d'appuis de l'étalement.
L'affaissement d'un point d'appui de l'étalement peut entraîner la ruine des ouvrages.

Actions

Connaître les charges appliquées aux points d'appui

Consulter le Bureau d'Etude Béton qui transmettra les descentes de charge, sur la base du plan d'étalement, afin de connaître les charges transmises à chaque point d'appui.

Connaître la résistance du support

Le Bureau d'Etudes de Sol et/ou le Bureau d'Etudes Béton définiront la résistance des supports intermédiaires (blanchers des niveaux inférieurs) et/ou du dernier appui (terre plein, remblais, dallage...).

Un sol stabilisé offre une résistance contractuelle précisée par l'entreprise qui a réalisé la stabilisation. Les sols naturels non stabilisés présentent des résistances qui varient de plusieurs centaines de kg/cm² (pour des roches) à 0 (pour les sols meubles détremés). A titre indicatif, un sol sur lequel un homme ne s'enfoncé pas tient environ 0,3 bar (0,3 kg/cm²). S'assurer de l'absence de cavité dans le terrain sous les points d'appui.

Adapter la répartition

En fonction des 2 premières actions, modifier la dimension et le nombre des semelles de répartition.

SPOTH-BTP

S'assurer de la résistance des points d'appui de l'étalement (ECO 44004)

Mise à jour du 21 - 07 - 200

Objectif

S'assurer de la résistance des points d'appuis de l'étalement.
L'affaissement d'un point d'appui de l'étalement peut entraîner la ruine des ouvrages.

Actions

Connaître les charges appliquées aux points d'appui

Consulter le Bureau d'Etude Béton qui transmettra les descentes de charge, sur la base du plan d'étalement, afin de connaître les charges transmises à chaque point d'appui.

Connaître la résistance du support

Le Bureau d'Etudes de Sol et/ou le Bureau d'Etudes Béton définiront la résistance des supports intermédiaires (blanchers des niveaux inférieurs) et/ou du dernier appui (terre plein, remblais, dallage...).

Un sol stabilisé offre une résistance contractuelle précisée par l'entreprise qui a réalisé la stabilisation. Les sols naturels non stabilisés présentent des résistances qui varient de plusieurs centaines de kg/cm² (pour des roches) à 0 (pour les sols meubles détremés). A titre indicatif, un sol sur lequel un homme ne s'enfoncé pas tient environ 0,3 bar (0,3 kg/cm²). S'assurer de l'absence de cavité dans le terrain sous les points d'appui.

Adapter la répartition

En fonction des 2 premières actions, modifier la dimension et le nombre des semelles de répartition.

Agents extincteurs

Eau en jet pulvérisé (B)
Eau avec additif au jet pulvérisé
Mousse
Poudre BC
Poudre ABC ou polyvalente
Dioxyde de carbone (CO₂)
Gaz inertes

Détermina
N = 1,25 (IP + CC)
Coefficient de majora
Le choix des états de

Applicatio
Épaisseur de dalle:
La charge N
N = 1,56 a,b,c
N = 1,26 a,b,c
La CMU (char

Choix d'un extincteur portatif se fera selon le degré de protection

Protection contre les corps solides	Degré IP		Degré IK		Classe
	0	1	00	01	
Négligeable	0	0	Négligeable	Négligeable	00
Objets < 60 mm	1	1	Chutes gouttes d'eau	Hauteur : 7,5 m Poids : 200 g	01
Objets > 12 mm	2	2	Chutes gouttes d'eau	Hauteur : 10 cm Poids : 200 g	02
Objets > 2,5 mm	3	3	Aspersion d'eau	Hauteur : 17,5 m Poids : 200 g	03
Objets > 1 mm	4	4	Projection d'eau	Hauteur : 25 cm Poids : 200 g	04
Poussières	5	5	Jets d'eau	Hauteur : 35 cm Poids : 200 g	05
Poussières	6	6	Paquets d'eau	Hauteur : 50 cm Poids : 200 g	06
	7	7	Immersion	Hauteur : 50 cm Poids : 400 g	07
	8	8	Immersion prolongée	Hauteur : 50 cm Poids : 1 kg	08
Sur un chantier, la protection minimale des appareils est IP 44 et IK 08					

Classe A :
Classe B :
Classe C :
Classe D : feux de métaux (magnésium, aluminium, sodium...)

G4 L 01 07

A1 L 03 07

D1 L 01 07

La prévention, un état d'esprit BTP

La prévention, un état d'esprit BTP

La prévention, un état d'esprit BTP

Le risque d'effondrement (ECO 44004)

❑ Exploiter simplement l'étiquette du produit utilisé

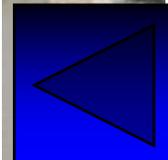
❑ Prendre en compte les conditions d'utilisation du produit

❑ Recueillir les conseils pratiques pour une utilisation sécurisée de chaque produit

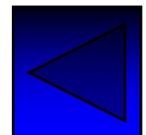
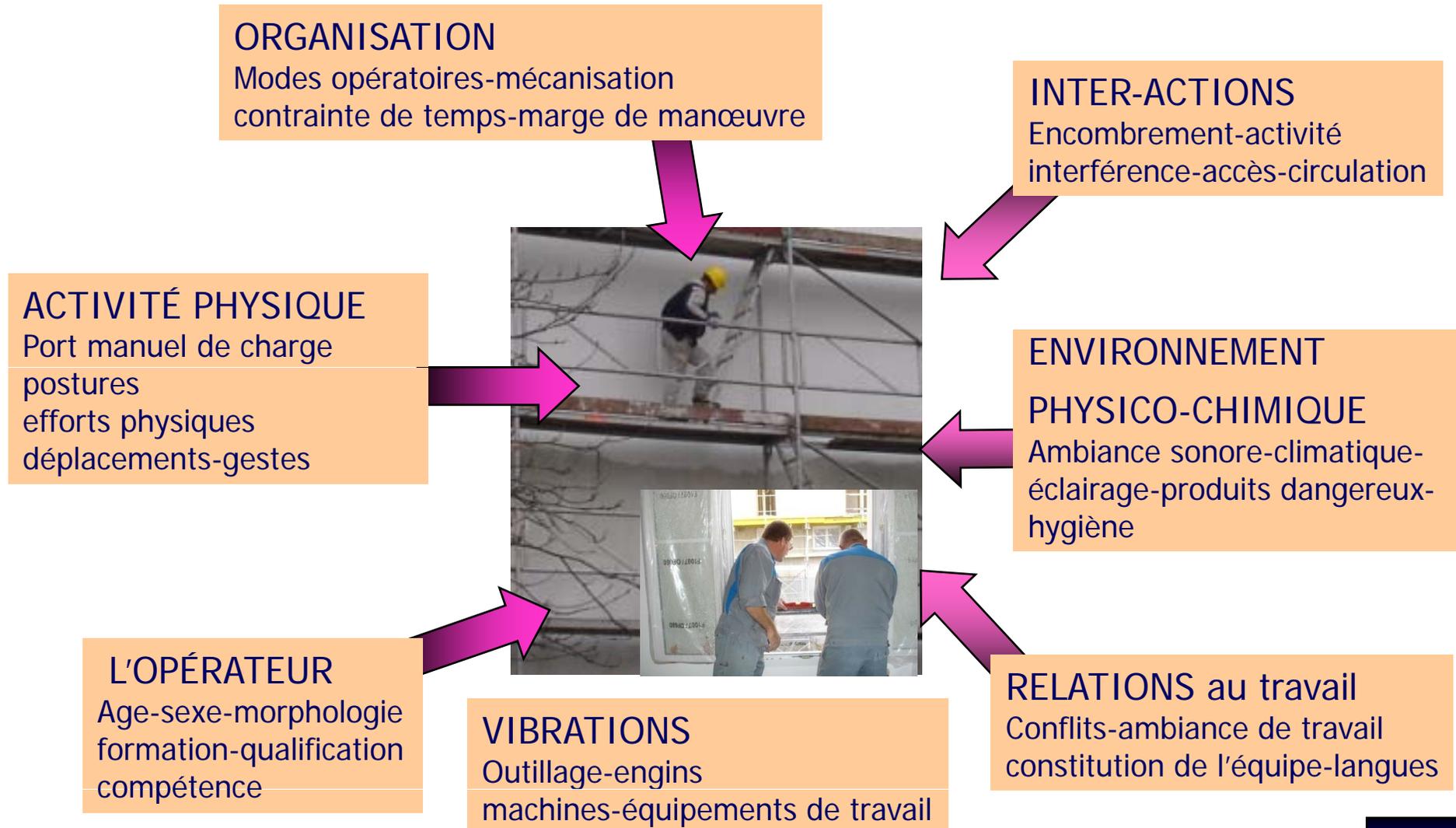


❑ Créer des notices pratiques pour les opérateurs

❑ Établir le DU & un PA spécifique risque chimique



- Engager le chef d'entreprise dans l'amélioration des conditions de travail
- Observer les situations de travail et s'entretenir avec tous les acteurs
- Réaliser une formation-action
- Faire une synthèse et restituer
- Assurer le suivi du plan d'action



Merci de votre attention